



**Département**  
**de**  
**VAUCLUSE**

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**

**Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC**

***EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT***

***DECISION du PRESIDENT***

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 11-2024 : PATRIMOINE SYNDICAL**  
**Plan d'actions contre les fuites – Mise en place d'organes de régulation de la pression sur le réseau de distribution d'eau potable - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre 11ème Programme**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, afin de prendre toute décision pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets syndicaux et signer les conventions à conclure lorsque celles-ci sont accordées ;

**CONSIDERANT** que depuis plusieurs années le Syndicat s'est lancé dans un programme ambitieux de gestion patrimoniale dont l'objectif principal est la lutte contre les fuites ;

**CONSIDERANT** que les variations de pression à répétition, ou transitoires, dans le réseau de distribution conduisent à une usure prématurée des canalisations qui a pour conséquence des casses et des pertes en eau importantes, le Syndicat a étudié, dès 2017, les possibilités de réduction de pression sur son réseau ;

**CONSIDERANT** qu'il a été décidé de travailler sur une zone particulièrement exposée aux fortes pressions de service qui couvre une partie du territoire des communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor, soit une surface à réguler de 121 km de réseau ;

**CONSIDERANT** que le programme repose sur la création de 4 nouveaux secteurs hydrauliques régulés induisant la création de neuf chambres de régulation de pression ;

**CONSIDERANT** que la modélisation hydraulique réalisée sur le réseau permet d'estimer le gain de la réduction des pertes d'eau à 209 000 m<sup>3</sup> par an sur le secteur à réguler ;

**CONSIDERANT** que cette opération, estimée à un montant de 400 000 € HT, est éligible aux financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

**DECIDE**

**DE SOLLICITER** une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du 11ème programme "Sauvons l'eau !" pour la mise en place d'organes de régulation de la pression sur le réseau de distribution d'eau potable des communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor ;

**DE SIGNER** tous actes, pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

CHEVAL-BLANC, le 31 mai 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat

Le Président,

Gerard DAUDET

